

GROUPEMENT INTERPROFESSIONNEL MEDICO-SOCIAL Docteur KN..., médecin du travail Centre..., 1300X MARSEILLE Tél : 04 89 85 11 77 - Fax : 04 91 90 08 75 E-Mail : x@gims13.com

Objet : réponse a courrier du

A l'attention de

1. REPONSE DEMANDE DE PRECISIONS D'UN EMPLOYEUR SUR AVIS INAPTITUDE « DANS UN AUTRE CONTEXTE ORGANISATIONNEL ET RELATIONNEL »

Monsieur,

Je fais suite à votre courrier du x dernier reçu le dans notre service et concernant une demande de précisions sur l'inaptitude de votre salarié M. XXL

M XXL est en effet inapte au poste de travail de occupé jusqu'à présent*.

Cet avis médical fait suite aux constatations effectuées sur l'état de santé de votre salarié lors des deux visites médicales des x et x 2015, et aux avis spécialisés demandés pour étayer mon avis médical.

Je vous confirme que M XXL est bien « inapte à son poste de travail, peut travailler dans un autre contexte organisationnel et relationnel actuel".

Dans le cadre de votre recherche de reclassement de M.XXL, vous souhaitez des renseignements complémentaires concernant les possibilités de reclassement et la compatibilité de certains postes de travail avec l'état de santé du salarié. Nous en avions déjà discuté lors de la visite de poste effectuée dans vos locaux le /../. . dernier.

Je vous rappelle donc que mon avis médical ne porte pas sur des tâches que le salarié ne peut pas faire mais sur l'organisation de travail du salarié et sur ses relations professionnelles actuelles. Seul un reclassement professionnel avec un contexte radicalement différent tant au point de vue relationnel que organisationnel est envisageable. Il pourrait exercer son emploi dans une autre entreprise.

En espérant vous avoir conseillé au mieux dans votre démarche de recherche de reclassement de M. XXL, le GIMS et moi- même restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez recevoir, cher monsieur, nos salutations les plus cordiales,

DR KN

Commentaire [MSOffice1]: Variante : « Je fais suite à votre mail concernant une demande de précisions sur l'inaptitude de votre salarié M. XXL »

Commentaire [u2]: Variante : « Comme je vous l'ai stipulé sur la deuxième fiche d'aptitude médicale, M. XXL est : ...

Commentaire [MSOffice3]:

Rappeler que l'avis est motivé par un état de santé et la démarche a été réalisé dans les « règles de l'art « » (2 visites à 15j d'intervalle, Etude de Poste réalisée*)

Commentaire [MSOffice4]:

Répondre à l'employeur en précisant l'aptitude résiduelle.

Commentaire [MSOffice5]:

Rappeler que l'étude de poste a été réalisée

Commentaire [MSOffice6]:

Reformuler les mêmes préconisations de façon claire.

2. REPONSE PROPOSITION DE POSTES* NON CONFORMES AU PRECONISATIONS DE L'AVIS D'INAPTITUDE « DANS UN AUTRE CONTEXTE ORGANISATIONNEL ET RELATIONNEL

Commentaire [MSOffice7]:

Le directeur ou le RRH récrit en demandant de l'informer des postes susceptibles de correspondre aux restrictions médicales émises.

Monsieur,

J'ai bien reçu par A/R les propositions de postes concernant le reclassement de M. X

Comme je vous l'ai stipulé sur la deuxième fiche d'aptitude médicale, pour ce salarié à ce poste de travail « « inapte à son poste de travail, peut travailler dans un autre contexte organisationnel et relationnel ".

Cet avis médical fait suite aux constatations effectuées sur l'état de santé de votre salarié lors des deux visites médicales des 19/01/2015 et 9/02/2015, ainsi que de l'étude de poste du 21/01/2015.

Je vous rappelle qu'il appartient à vous seul de chercher les postes et de tenir compte de mes avis qui me paraissent suffisamment claires.

Cependant pour vous conseiller, il me semble, que les postes proposés **ne sont pas conformes** aux conclusions de mes avis d'inaptitude.

Mais qu'en tout état de cause, si le salarié devait accepter un de ces postes, je serai amené conformément à la loi à l'examiner de nouveau pour statuer sur son aptitude

Je vous prie d'agréer Monsieur le directeur, mes salutations distinguées,

DR KN ...

* Je vous rappelle que vous avez la possibilité de contester l'avis que j'ai rendu devant la DIRECCTE

Commentaire [MSOffice8]:

Conseil de répondre à l'employeur en précisant l'aptitude résiduelle et ensuite de lui dire :

Que sa proposition « semble » ou « ne semble pas être conforme à vos préconisations.

Mais qu'en tout état de cause, si la salariée devait accepter ce poste, vous serez amené conformément à la loi à l'examiner de nouveau pour statuer sur son aptitude

Commentaire [MSOffice9]:

Le courrier de l'employeur ne vous engage en rien dès lors que votre avis est clair sur les capacités résiduelles.

Ce n'est pas à vous de proposer un reclassement

Commentaire [MSOffice10]: Variantes :

« En ma qualité de médecin du travail, je vous indique que vos propositions ne sont pas conformes à mes préconisations et au cas où elles seraient cependant acceptées par la salariée, il conviendra Selon la loi que je (ou le médecin du travail

compétant géographiquement) la revois(t) pour définir son aptitude à ce nouveau poste. »

« Je vous rappelle qu'il appartient à vous seul de chercher les postes et de tenir compte de mes avis qui me paraissent suffisamment clairs. Cependant pour vous conseiller, il me

semble, que les postes proposés ne sont pas conformes aux conclusions de mes avis d'inaptitude.

Je vous rappelle que vous avez la possibilité de contester l'avis que j'ai rendu devant la DIRECCTE

Je vous prie d'agréer Monsieur le directeur, mes salutations distinguées »

3. REPONSE PROPOSITION DE POSTES* SEMBLENT NON CONFORMES AUX PRECONISATIONS SUR AVIS AUTRES FORMULATIONS

Commentaire [MSOffice11]:

Le directeur ou le RRH réseau écrit en demandant de l'informer des postes susceptibles de correspondre aux restrictions médicales émises.

J'ai bien reçu par A/R les propositions de postes concernant le reclassement de

Comme je vous l'ai stipulé sur la deuxième fiche d'aptitude médicale, pour ce salarié à ce poste de travail, « l'état de santé du salarié ne permet pas au médecin du travail de formuler des propositions de postes, de reclassement, de formation, et aménagements techniques et/ou organisationnels. »

Cet avis médical fait suite aux constatations effectuées sur l'état de santé de votre salarié lors des deux visites médicales des 19/01/2015 et 9/02/2015, ainsi que de l'étude de poste du 21/01/2015.

Dans le cadre de votre recherche de reclassement, si le salarié ne s'oppose pas au poste que vous pouvez lui proposer, le médecin du travail géographiquement compétant donnera son avis lors de la visite d'embauche obligatoire, sur le poste de travail envisagé.

En espérant vous avoir conseillé au mieux, le GIMS et moi-même restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Dr KN....

Commentaire [MSOffice12]: Avis motivé par un état de santé